



CONCOURS DU JOUR DE MATCH POUR LE SUPER BOWL® DE LA NFL®
(le « Concours »)

RÈGLEMENT OFFICIEL

Le Concours est destiné à être vu par et faire l'objet de la participation au Canada seulement des résidents autorisés du Canada âgés d'au moins 21 ans; il est assujéti aux lois du Canada et doit être interprété en conformité avec celles-ci. **Veuillez ne pas participer si vous ne répondez pas à ces exigences au moment de l'inscription. L'inscription au Concours constitue votre acceptation du présent règlement officiel. AUCUN ACHAT REQUIS.**

- 1) **ADMINISTRATION :** Le Concours est administré et exploité par Boston Pizza International Inc. (l'« **Administrateur du Concours** »). Les décisions de l'Administrateur du Concours sont finales et exécutoires en tout point lié au Concours, y compris mais sans s'y limiter, l'admissibilité et/ou la disqualification des inscriptions. Labatt Brewing Company Limited (« **Labatt** ») est un fournisseur de prix seulement. Labatt et ses entreprises, sociétés affiliées et filiales ne sont pas responsables de la promotion, l'administration ou l'exécution du Concours, ou de l'administration, l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix. La Ligue nationale de football, ses clubs professionnels membres, NFL Ventures, Inc., NFL Ventures, L.P., NFL Properties LLC, NFL Enterprises LLC, NFL International LLC et chacun de ses filiales, affiliés, propriétaires, actionnaires, dirigeants, directeurs, agents, représentants et employés directs ou indirects (collectivement, les « **Entités de la NFL** ») n'auront aucune responsabilité face à toute réclamation survenant en lien avec la participation à ce Concours ou à tout prix décerné. Les Entités de la NFL n'ont pas offert ni commandité ce Concours de quelque façon que ce soit. En s'inscrivant au Concours, les participants acceptent de libérer entièrement Labatt, chacune des Entités de la NFL et leurs entreprises liées, sociétés affiliées et filiales respectives de toute responsabilité.
- 2) **ADMISSIBILITÉ :** Pour être admissible à gagner un prix dans le cadre du Concours, vous devez : (i) être un résident autorisé du Canada; (ii) être âgé d'au moins 21 ans en date du 10 janvier 2027; et (iii) ne pas être un employé, entrepreneur, agent ou représentant de (ni un membre de la famille immédiate d'un employé, entrepreneur, agent ou représentant de) l'Administrateur du Concours, Boston Pizza Canada Limited Partnership (« **BPCLP** »), Labatt, l'une des Entités de la NFL ou de leurs sociétés affiliées, agences ou fournisseurs de prix, de tout franchisé de BPCLP ou de l'un de leurs actionnaires, fiduciaires, directeurs, dirigeants, employés ou agents respectifs, avec qui de tels employés, entrepreneurs, agents ou représentants sont domiciliés. Aux fins du Concours, « famille immédiate » est définie comme un parent ou toute personne résidant dans le même foyer ou domiciliée avec ces employés, entrepreneurs, agents ou représentants.
- 3) **PÉRIODE DU CONCOURS :** Le Concours commencera à 9 h 00 m 00 s (heure de l'Est) le mercredi 9 septembre 2026 et prendra fin à 23 h 59 m 59 s (heure de l'Est) le dimanche 10 janvier 2027 (la « **Période du Concours** »).
- 4) **PRIX :** Un (1) prix (le « **Prix** ») sera attribué, consistant en : (i) deux (2) billets pour le Super Bowl LXI 2027, qui se tiendra le 14 février 2027 à Inglewood, en Californie; (ii) le transport aérien en classe économique pour le Gagnant (défini ci-dessous) et son invité(e) (« **Invité** ») entre l'aéroport le plus près du lieu de résidence habituel du Gagnant et Los Angeles, en Californie; et (iii) deux (2) nuits en occupation double dans un hôtel choisi par l'Administrateur du Concours. La valeur totale approximative du Prix est de 25 000 \$ CA, en fonction d'un vol en provenance de Toronto, en Ontario. Le Gagnant du Prix et l'Invité sont responsables d'obtenir et de présenter des documents de voyage valides, y compris un passeport valide pour voyager à destination et en provenance de Los Angeles, en Californie, et de toutes dépenses non spécifiquement décrites dans le cadre du Prix, y compris mais sans s'y limiter, les préparatifs du voyage incluant l'hébergement et les transferts à destination et en provenance de l'aéroport international le plus près du lieu de résidence du Gagnant, les assurances, le transport entre le stade et l'hôtel, les pourboires, les repas, toutes dépenses personnelles ainsi que les taxes. L'Administrateur du Concours ne sera pas tenu responsable si le Gagnant du Prix et l'Invité, ou l'un d'entre eux, se voyaient refuser l'entrée aux États-Unis d'Amérique ou le droit de rentrer au Canada. Dans un tel cas, le Gagnant et/ou l'Invité seront les seuls responsables de tous les coûts encourus, et le Prix sera annulé. Les boissons alcoolisées ne font pas partie du Prix. Le Gagnant du Prix et l'Invité doivent être disponibles pour voyager aux dates spécifiées par l'Administrateur du Concours, qui seront fixées au cours du mois de février 2027 (sujettes à modification par l'Administrateur du Concours), ou le Prix sera annulé.

- 5) **COMMENT S'INSCRIRE : AUCUN ACHAT REQUIS.** Pendant la Période du Concours, pour recevoir une (1) inscription au Concours : (i) visitez le restaurant Boston Pizza^{MD} le plus près et lisez le code QR figurant sur le menu imprimé ou visitez le contest.bostonpizza.com; et (ii) sur le site Web auquel vous accédez, entrez vos coordonnées et remplissez tous les champs requis, incluant votre numéro de téléphone, votre adresse courriel et votre adresse, puis soumettez le formulaire. Limite d'une (1) inscription par jour et par adresse courriel. L'Administrateur du Concours n'est pas responsable des inscriptions en retard ou falsifiées. Toutes les décisions prises par l'Administrateur du Concours sont finales et sans appel.
- 6) **SÉLECTION DES GAGNANTS POTENTIELS :** Le lundi 11 janvier 2027, à 11 h 00 m 00 s (heure de l'Est), un représentant de l'Administrateur du Concours, situé au 85, boulevard Prologis, bureau 4, Mississauga, Ontario, sélectionnera au hasard une (1) inscription pour remporter le prix, parmi les inscriptions reçues pendant la Période du Concours. Le Gagnant potentiel sélectionné sera contacté par l'Administrateur du Concours par courriel ou par téléphone dans les deux (2) jours suivant sa sélection. Si l'Administrateur du Concours ne parvient pas à communiquer avec le Gagnant potentiel après trois (3) tentatives, ce dernier devra renoncer au prix, et un autre participant pourrait, à l'entière discrétion de l'Administrateur du Concours, être sélectionné.
- 7) **CHANCES DE GAGNER :** Les chances de remporter le Prix dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles reçues pendant la Période du Concours.
- 8) **ATTRIBUTION DU PRIX :** L'Administrateur du Concours n'est pas responsable si un Gagnant potentiel sélectionné ne reçoit pas un avis, pour n'importe quelle raison, quelle qu'elle soit, ou si la réponse d'un Gagnant potentiel sélectionné n'est pas reçue par l'Administrateur du Concours. L'Administrateur du Concours communiquera uniquement avec le Gagnant potentiel, et non avec tous les participants au Concours. Pour être déclaré gagnant du Prix (le « **Gagnant** »), le Gagnant potentiel sélectionné doit :
- (a) être inscrit au Concours conformément au présent Règlement officiel et être admissible à gagner le prix, en conformité avec le présent Règlement officiel;
 - (b) signer et retourner, dans un délai donné, une décharge et une renonciation de responsabilité, dans une forme prescrite par l'Administrateur du Concours (la « **Décharge et renonciation** »), confirmant son acceptation du présent Règlement officiel et sa conformité à celui-ci, et dégageant l'Administrateur du Concours, BPCLP, chacun des franchisés de BPCLP, TikTok®, Instagram®, Labatt, les Entités de la NFL et chacun de leurs représentants, employés, directeurs, dirigeants, gouverneurs, fiduciaires, actionnaires, sociétés affiliées, sociétés mères, filiales, conseillers professionnels, et agences de publicité et de promotion respectifs (collectivement, les « **Parties renonciataires** ») de toute responsabilité que ce soit découlant de, à la suite de, ou provoquée par l'exécution du Concours, ou de toute partie du Concours, y compris mais sans s'y limiter, la responsabilité découlant de l'acceptation et de l'utilisation du Prix tel qu'attribué, de l'administration du Concours et de la sélection d'un Gagnant conformément au présent Règlement officiel, ainsi que son consentement à l'annonce du nom du Gagnant et de l'utilisation, par l'Administrateur du Concours, du nom du Gagnant, de son adresse, de sa photographie ou sa ressemblance, de sa voix ou de ses déclarations à des fins publicitaires et promotionnelles sans aucune autre compensation pour le Gagnant; et
 - (c) répondre correctement à la question mathématique réglementaire figurant sur la Décharge et renonciation dans un délai de dix minutes, sans l'aide d'aucune personne ou machine ni d'aucun dispositif.

La Décharge et renonciation signée doit être retournée dans un délai de deux (2) jours ouvrables après que le Gagnant potentiel ait été avisé de sa sélection pour remporter le Prix, sinon, il sera disqualifié et un autre Gagnant potentiel pourrait être sélectionné, tel que déterminé par l'Administrateur du Concours à son entière discrétion. En acceptant le Prix, le Gagnant consent à exonérer les Parties renonciataires de et contre toutes réclamations et responsabilités découlant de ou de n'importe quelle façon liées à l'exécution du Concours et à l'utilisation du Prix. Le Gagnant assume toute la responsabilité pour toute blessure ou tout dommage causé, ou déclaré être causé, par la participation au Concours ou à l'utilisation ou la réclamation du Prix. Un Gagnant potentiel admissible qui fournit une réponse erronée à la question mathématique réglementaire ne sera plus admissible à gagner le Prix, et un autre Gagnant potentiel pourrait être sélectionné à sa place.

Le Prix doit être accepté tel qu'attribué. Le Prix n'est pas transférable ni monnayable. Le Prix ne peut être substitué, sauf par l'Administrateur du Concours, qui se réserve le droit de substituer le Prix, ou toute partie du Prix, avec un prix de valeur égale ou supérieure. En s'inscrivant à toute partie du Concours, tous les participants, s'ils

gagnent, consentent à l'utilisation de leur nom, adresse (ville seulement), photo et/ou image en vidéo à des fins publicitaires et promotionnelles, sans compensation. L'Administrateur du Concours se réserve le droit de disqualifier tout individu qu'il considère comme coupable de violation du présent Règlement officiel ou de falsification du processus d'inscription. L'Administrateur du Concours se réserve le droit de refuser l'inscription d'une personne dont l'admissibilité est remise en question, qui a été disqualifiée ou qui est autrement inadmissible à l'inscription. **Toute tentative par toute personne de contrevenir délibérément au déroulement légitime du Concours ou de toute partie du Concours enfreint les lois du droit criminel et civil, et l'Administrateur du Concours se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts ou de déposer tout autre recours judiciaire jusqu'aux limites permises par la loi.**

- 9) **LIMITATION DE RESPONSABILITÉ** : Les Parties renonciataires ne sont pas responsables des erreurs dans l'offre ou l'administration du Concours, ou de toute partie du Concours, y compris mais sans s'y limiter, les erreurs dans la publicité, le présent Règlement officiel, la sélection et l'annonce du Gagnant ou la distribution du Prix. De plus, les Parties renonciataires ne sont pas responsables de tous dommages causés ou présumés avoir été causés par : (a) toute inscription, tout prix ou toute autre correspondance ou donnée égarés, volés, livrés en retard, altérés, déformés, retardés, endommagés ou mal acheminés pour quelque raison que ce soit; (b) toute défaillance, interruption, difficulté technique ou tout délai; (c) toute communication envoyée ou reçue par l'Administrateur du Concours ou l'un de ses agents ou personnes désignées, pour quelque raison que ce soit; (d) toute information incorrecte, inexacte ou en dehors des délais prescrits, qu'elle soit causée par les utilisateurs ou par des erreurs d'équipement ou de programmation associés à ou utilisés dans toute partie du Concours; (e) toute erreur technique ou humaine susceptible de se produire dans le processus de toute inscription ou participation au Concours; (f) les problèmes avec le fonctionnement ou les fonctionnalités de tout site Web (y compris mais sans s'y limiter, toutes caractéristiques qui en découlent), causés de quelque façon que ce soit; (g) le mauvais fonctionnement de ou le dommage causé à tous réseaux ou lignes téléphoniques, équipements informatiques, données, logiciels, systèmes en ligne, serveurs ou fournisseurs d'accès; (h) toute fonctionnalité perdue en raison de la non-activation des témoins (*cookies*); (i) la saturation sur le réseau Internet; (j) la sécurité ou la confidentialité de l'information transmise par téléphone ou réseaux informatiques; (k) la violation de la vie privée en raison de l'interférence de « pirates informatiques » d'une tierce partie ou tout dommage causé à ou encouru par tout participant ou toute autre personne en raison d'un tel événement ou de toute circonstance; ou (l) les erreurs d'impression apparaissant dans le présent Règlement officiel ou le matériel lié au Concours. L'Administrateur du Concours peut mettre fin à ce Concours ou le retirer sans recours, en tout temps, à son entière discrétion.
- 10) **TIKTOK ET INSTAGRAM** : TikTok et Instagram : (i) n'ont ni commandité ni endossé ni administré ce Concours d'aucune façon; (ii) ne sont pas associées ou liées à toute partie du Concours de quelque façon que ce soit; et (iii) ne sont pas responsables de quelque façon que ce soit en ce qui a trait à tout aspect concernant le Concours. Vous comprenez que vous fournissez vos renseignements à l'Administrateur du Concours, et non à TikTok ou Instagram. Toute question, toute plainte ou tout commentaire doit être adressé à l'Administrateur du Concours, et non à TikTok ou Instagram. TikTok et Instagram sont indemnisées et exemptées de et contre tout dommage, perte et dépense de toute sorte (incluant les coûts et frais juridiques raisonnables) pour toute réclamation liée au Concours, y compris mais sans s'y limiter, la publicité et l'administration du Concours.
- 11) **SUJET AUX LOIS APPLICABLES** : Chaque partie de ce Concours est assujettie aux lois fédérales, provinciales, municipales et locales applicables. L'Administrateur du Concours se réserve le droit de modifier ou de mettre fin au Concours, ou à toute partie s'y rapportant, à tout moment sans préavis aux participants. Le Concours est NUL LÀ OÙ LA LOI L'INTERDIT.
- 12) **ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ** : Les renseignements personnels recueillis lors de l'administration du Concours, ou de toute partie du Concours, seront seulement utilisés dans le cadre de l'exécution des conditions du Concours telles que décrites dans le présent Règlement officiel. Lors de l'inscription à toute partie du Concours, l'Administrateur du Concours et ses sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et agences pourraient recueillir et utiliser les renseignements fournis par un participant au moment de son inscription au Concours, y compris ses renseignements personnels, afin de qualifier le Gagnant pour le Concours et de communiquer avec le Gagnant et offrir un service continu à cet effet.
- 13) **BOSTON PIZZA** : Boston Pizza et la rondelle Boston Pizza sont des marques de commerce de Boston Pizza Royalties Limited Partnership, utilisées sous licence.
- 14) **LABATT** : Labatt est une marque de commerce déposée de Labatt Brewing Company Limited.
- 15) **NFL** : NFL et Super Bowl sont des marques de commerce déposées de NFL Properties LLC.